

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »

Jeudi 28 septembre 2017 à 19h30

Lieu : à l'Escale - rue du Léman 7 - 1814 La Tour-de-Peilz

Etaient présents :

- COMITE :
 - Anne-Marie Arnaud - Présidente
 - François Vodoz - Vice-Président
 - Lois Burningham - Membre du Comité
 - Vicky Perret-Gentil - Membre du Comité

- CONTROLEURS AUX COMPTES :
 - Sarah Herminjard

- MEMBRES DE L'ASSOCIATION :
 - 18 membres

Excusés :

- COMITE :
 - Caroline Bertrand – Secrétaire
 - Daniel Vodoz, membre du Comité

- CONTROLEURS AUX COMPTES :
 - Jacqueline Aubert

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2016
2. Rapport de la Présidente
3. Rapport des comptes
4. Rapport des contrôleurs aux comptes
5. Décharge au Comité de l'Association
6. Election du Comité pour l'exercice 2017-2018
7. Divers et propositions

La présidence de la séance est assurée par Mme Anne-Marie Arnaud.

La Présidente ouvre l'Assemblée Générale :

« Je vous remercie tous de vous déplacer pour notre Assemblée Générale 2017.

Vous avez la possibilité de consulter et de faire circuler, une présentation de nos activités réalisées en 2016 et 2017 :

- *L'inventaire de l'ensemble de toutes les activités que nous avons réalisées du 5 février 2014 au 28 septembre 2017 (ce document était joint à la convocation à l'Assemblée Générale).*
- *Le bilan présenté par Mme Caroline Bertrand, secrétaire et comptable de notre Association. L'exercice est du 1.06.2016 au 31.05.2017.*
- *Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3.11.2016*
- *L'article du journal LE REGIONAL No 863 avec les interviews d'Anne Marie Arnaud, du Canton et de M. le Syndic Alain Grangier qui cite « le skate parc est définitivement abandonné, c'est clair et net ».*
- *La communication « Tout Ménage » de La Tour-de-Peilz , No 8 de septembre 2017, informant du refus du Conseil Communal de répondre à la motion d'Anne Marie Arnaud « protection du Jardin Roussy – parcelle 14 »*
- *Des photos de notre participation aux Journées du Patrimoine « Les Jardins », activités artistiques réalisées au Jardin Roussy les 10 et 11 septembre 2016.*
- *Des photos de notre stand au Marché d'Automne – le 1er octobre 2016 - à La Tour-de-Peilz*
- *Nous présentons nos T-Shirt, avec notre joli logo ; ils n'ont pas eu beaucoup de succès lors de nos différentes activités. »*

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

Les votes se feront à mainlevée.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2016

La Présidente résume le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 novembre 2016.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Le rapport annuel 2016 – 2017 est détaillé. Il est mis en annexe du présent procès-verbal.

La présidente précise les principaux points déjà abordés dans son discours d'ouverture et rappelle bien la vigilance qui est l'atout de notre Association, soit faire respecter la volonté

de M. Emile-Louis Roussy qui a inscrit une prohibition de bâtir sur cette zone réservée à la détente.

En ce qui concerne l'opposition au PGA (Plan Général d'Affectation de La Tour-de-Peilz), la présidente informe que la séance de conciliation qui a eu lieu le 22 mars 2017 n'a pas abouti. Lors de cette séance, elle a précisé qu'elle n'engagerait pas les finances de l'Association dans la poursuite de l'opposition sur le plan Fédéral. A ce jour, les oppositions au PGA n'ont pas été levées par la Commune de La Tour-de-Peilz.

RAPPORT DES COMPTES

En l'absence de notre secrétaire, la présidente présente le bilan au 31 mai 2017. Il est mis en annexe du présent procès-verbal.

Au 28 septembre 2017, l'Association compte 227 membres.

Les frais administratifs de CHF 2'694,50 correspondent aux frais de distribution des TOUT MENAGE (900.--CHF pour une action), et les frais d'envois postaux pour nos membres. Un membre présent nous propose de faire des économies par l'envoi d'informations par e-mails. La présidente informe que ce sujet a été abordé au moment de la création de notre Association. Il a été constaté que beaucoup de membres n'avaient pas d'e-mails mais aussi... pas d'ordinateurs.

Notre Comité abordera cette question qui est effectivement importante. Il sera probablement possible de réaliser un courrier auprès de tous les membres pour leur demander ce qu'ils souhaitent « informations e-mails ou courriers ». Seule la convocation à l'Assemblée Générale doit être respectée par un courrier officiel.

RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Mme Sarah Herminjard vérificatrice aux comptes, lit le rapport sur le contrôle des comptes. Il est mis en annexe du présent procès-verbal.

La Présidente remercie les vérificateurs aux comptes pour leur travail sérieux.

Le rapport est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale, qui donne ainsi décharge à la secrétaire pour la tenue des comptes de l'Association.

DECHARGE AU COMITE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale donne décharge à l'unanimité, au Comité, pour ses actions effectuées tout au long de l'année dans le cadre de ses fonctions.

ELECTION DU COMITE POUR L'EXERCICE 2017-2018

Nous avons l'occasion de présenter Mme Maria Pesenti, de La Tour-de-Peilz, qui se joint à notre Comité. Nous sommes heureux de l'accueillir ; notre comité en sera plus riche et dynamique.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la composition du Comité proposé :

- Anne-Marie Arnaud - Présidente
- François Vodoz - Vice-Président
- Caroline Bertrand - Secrétaire
- Lois Burningham - Membre du Comité
- Vicky Perret-Gentil - Membre du Comité
- Daniel Vodoz - Membre du Comité
- Maria Pesenti - Membre du Comité

Cette réélection est accompagnée des applaudissements de l'Assemblée.

ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2017-2018

D'après les statuts, Mme Sarah Herminjard ne peut pas vérifier une 3^{ème} fois nos comptes. Mme Aubert ayant eu des problèmes de santé, nous proposerons pour le prochain exercice 2 nouvelles personnes pour cette tâche, membres de notre Association.

DIVERS ET PROPOSITIONS

Il est demandé à la Présidente comment elle pourra remettre en route la motion qu'elle a proposée au Conseil Communal le 28 juin 2017. Effectivement, c'est un sujet auquel elle a réfléchi. Pour l'instant, le choix se fait sur la confiance par rapport aux propos de M. Le Syndic qui a annoncé, dans un article de presse seulement, que le skate parc ne se ferait pas dans le Jardin Roussy. Au Conseil Communal Il a précisé « la protection existe par le biais du PGA ». Les édicules annoncés par M. le Syndic ne sont pas définis. Pas de projets à la place du biotope. La motion relevait également une phrase du rapport de gestion 2016, de La Tour-de-Peilz soit : «Un projet d'aménagement et de requalification du Jardin et du Quai Roussy a été préparé afin d'adapter ces lieux aux besoins de la population d'aujourd'hui. Actuellement ce dossier est retenu pour des raisons financières ». Pas de précisions à ce sujet.

François Vodoz annonce un concours de pétanque qui est prévu pour le mois de juin 2018. Bravo pour la belle publicité qui sera faite à notre jardin Roussy.

Toutefois, vigilance, vigilance toujours....

Merci à tous nos membres pour leur engagement.

La séance est levée à 20h 45.

Ainsi fait à la Tour-de-Peilz, le 3 octobre 2017.

La Présidente
Anne-Marie Arnaud

La Secrétaire
Caroline Bertrand

Annexes :

annexe 1 – RAPPORT ANNUEL 2016-2017

annexe 2 – BILAN AU 31.05.2017

annexe 3 – VERIFICATION COMPTES 2016 – 2017

annexe 1 – RAPPORT ANNUEL 2016-2017

« Je vous remercie de vous déplacer jusqu'à l'Escale pour nous rencontrer. Nous sommes heureux de vous accueillir pour vous informer de nos actions.

La période de juin 2016 à mai 2017, représente l'exercice qui vous est présenté, nous avons effectué 3 actions importantes :

- *Les journées du Patrimoine, les 10 et 11 septembre 2016*
- *Le marché d'automne, pour vendre nos T-Shirts, le 1^{er} octobre 2016*
- *L'opposition au PGA, Plan Général d'Affectation de La Tour-de-Peilz*

LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Ces journées se sont bien déroulées, si ce n'est le souci du 1^{er} jour avec une intervention de la Police du Commerce qui nous interdisait, sur ordre de la Municipalité, de ne mettre ni tables ni chaises, pour notre animation au jardin Roussy.

Un peu perturbés par cette action, nous avons assuré un maximum d'échanges avec le public et une présentation du Biotope par un spécialiste.

Le 2^{ème} jour, nous avons fait fi de ces interdictions et nous avons déployé une journée artistique qui a eu énormément de succès. Les enfants et également les adultes se sont pris au jeu et nous avons eu de belles œuvres peintes, réalisées sur chevalet, avec des couleurs magnifiques. (photos).

LE MARCHE D'AUTOMNE

Lors de cette manifestation, nous avons eu un grand enthousiasme à notre stand. Nous avons pu informer de notre action et avons été très souvent félicités.

La vente de nos T-Shirts n'a pas eu beaucoup de succès. Les messieurs n'arrivent pas être à l'aise en se présentant en vert clair...

Toutefois, nous offrons parfois ce T-Shirt aux personnes qui peuvent nous aider, transporter du matériel pour le marché, contrôler nos comptes et autres petites actions. Par exemple, une personne nous a prêté pour les journées du patrimoine, plein de transats, très colorés, qui ont mis un cachet chaleureux à notre présentation.

OPPOSITION AU PLAN GENERAL D'AFFECTATION DE La Tour-de-Peilz (PGA)

Mise à l'enquête du 21 janvier au 19 février 2017 – Déroulement des courriers et séances entre février et avril 2017.

Les 24 et 26 janvier, la Municipalité a présenté le PGA au Public. Des plans ont été exposés. Lors de notre visite, nous avons manifesté, tant auprès du Syndic que des chefs de service ou des paysagistes, notre inquiétude à voir que le Jardin ROUSSY était une zone verte, mais comportant quelques petits traits noirs pas compréhensibles au premier abord.

M. le Syndic nous a annoncé des édicules (petites constructions). Un paysagiste n'a pas expliqué l'absence du biotope.

Nous avons donc consulté les plans et le règlement du PGA sur Internet. Nous avons à nouveau relevé les édicules et l'absence du biotope. Par contre, nous avons constaté que la zone du Jardin ROUSSY était classée en zone de bruit III, zone précisant un environnement agricole et artisanal.

Ces trois points ont fait que, avec l'accord des membres, nous avons fait opposition au PGA le 14 février ; les formalités, courriers et séances, se sont déroulées entre février et avril 2017.

La séance de conciliation du 22 mars n'a pas abouti, nous avons maintenu nos propos mais avons informé que nous n'engagerions pas l'argent de l'Association pour poursuivre plus loin notre opposition.

A ce jour, les oppositions n'ont pas été levées.

MOTION DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE FAIRE DES DEMARCHES POUR LA PROTECTION DU JARDIN ROUSSY – PARCELLE 14

En tant que conseillère communale, j'ai déposé, au Conseil Communal, le 28 juin une motion pour demander la protection du Jardin Roussy.

J'ai relevé dans cette demande :

- *Le projet de requalification du Jardin Roussy découvert dans le rapport de gestion de la Commune de 2016*
- *Et Les points notés dans notre opposition au PGA.*

Cette démarche a créé une tempête au conseil communal. La zone de bruit III restera : celle-ci n'a, paraît-il aucune conséquence sur la vie qui se déroule au Jardin ROUSSY. Nous aurions eu l'intention de refuser un concert et une troupe de théâtre qui présentent leurs activités en août au Jardin Roussy, ce qui n'est pas le cas. M. le Syndic a informé que le PGA protégeait naturellement le Jardin Roussy. Le conseil communal a rejeté cette motion.

ARTICLE DE PRESSE MI-AOÛT- Le Régional No 863 du 9 au 16 août 2017

Fin juillet, j'ai été contactée par Le Régional. La journaliste intervenait suite à la tension qui s'était manifestée au conseil communal du 28 juin. Elle a également contacté le Canton au sujet de la zone de bruit et aussi M. le Syndic. Nous avons eu confirmation, dans l'article cité, de la position de notre Syndic que le projet du skate parc était définitivement abandonné. M. Alain Grangier a pris contact avec des skateurs qui pourraient développer, en accord avec notre commune, des activités utilisant du mobilier urbain (place des Anciens Fossés) ?

Cette information est citée dans la presse, mais pas officiellement au conseil communal.

Trois Municipaux sont encore bien convaincus du projet datant de M. Lyonnell Kauffmann. Nous restons donc très vigilants. La législature se déroule de 2016 à 2021. L'avenir va probablement se définir avec M. Alain Grangier. Nous partons donc sur une attitude confiante et vous informerons de tout événement qui pourrait concerner notre JARDIN ROUSSY.

Cette année 2017 devrait être tranquille. Nous allons réaliser un site Internet pour présenter notre Association et le travail réalisé depuis 4 ans maintenant. Nous avons pu négocier un prix raisonnable de 600.—frs. Ce site aura pour but de confirmer notre présence, bien active et dynamique.

Nous vous remercions de vos encouragements.

*Anne Marie Arnaud
Présidente »*